

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 5 juillet 2021, à 17 h 11 à la salle communautaire de Daveluyville, située au 3, 9^E Avenue.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
 M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
 M. Réal Savoie, conseiller no. 3
 M. Alain Raymond, conseiller no. 4
 M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
 Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

EST ABSENT : M. Raynald Jean, conseiller no. 1

La directrice générale par intérim et greffière, Mme Pauline Vrain, assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2021-07-96. Adoption de l'ordre du jour **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION
Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé.

2021-07-97. Autorisation de signatures de l'acte de vente entre la MRC d'Arthabaska et la Ville de Daveluyville **CONSIDÉRANT** la mise en vente de l'immeuble situé au 319, 12^E Avenue du Lac pour défaut de paiement de taxes entre la MRC d'Arthabaska et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acquisition de la propriété par un nouvel acheteur, l'acte de vente entre les deux parties n'a jamais été réalisé;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser M. Ghyslain Noël, maire et Mme Pauline Vrain, greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Daveluyville, l'acte de vente relativement à la propriété située au 319, 12^E Avenue du Lac.

2021-07-98. Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement no. 483 de l'ancienne Ville de Daveluyville pour les projets nécessitant un permis **AVIS DE MOTION**
Avis est donné par **Roland Ayotte**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement no. 483 de l'ancienne Ville de Daveluyville pour les projets nécessitant un permis.
Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2021-07-99. Avis de motion et dépôt du projet de règlement **AVIS DE MOTION**
Avis est donné par **Christine Gentes**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement no. 241 de l'ancienne Municipalité de Sainte-

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

modifiant le règlement no. 241 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault pour les projets nécessitant un permis

Anne-du-Sault pour les projets nécessitant un permis.
Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2021-07-100.
Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif à la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION
Avis est donné par **Denis Bergeron**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement relatif à la gestion contractuelle.
Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2021-07-101.
Avis de motion et dépôt du projet de règlement G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

AVIS DE MOTION
Avis est donné par **Roland Ayotte**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, le règlement G-200 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska. Ce règlement a pour but d'établir les dispositions réglementaires à être appliquées par la Sûreté du Québec ou le responsable de l'application du règlement sur le territoire de la Ville.
Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

2021-07-102.
Fin de la séance et levée de l'assemblée

RÉSOLUTION
Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 20.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière